

---

**Consultation publique : modification à trois règlements d'urbanisme**

Lors de son assemblée du 16 juin 2025, le conseil municipal a adopté le projet de intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), le Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) et le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) ».

Ce projet de règlement vise à :

- Harmoniser les définitions de logement social et introduire la notion de logement hors marché, conformément au Plan d'urbanisme et de mobilité
- Ajouter au Règlement pour une métropole mixte (20-041) des zones de logement abordable qui découlent de l'adoption du Plan d'urbanisme et de mobilité
- Apporter des ajustements qui facilitent l'application de la réglementation

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement.

Découvrez ci-dessous les détails de la consultation et comment y participer.

**Du 18 juin au 25 juin 2025 inclusivement**

✓ **Consultez la documentation en ligne** et tous les détails concernant cette modification

✓ **Faites-nous parvenir vos questions et commentaires par écrit**

En ligne via le formulaire disponible à l'adresse suivante :  
[montreal.ca/articles/consultations-publiques-zones-de-logement-abordable-13917](https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-zones-de-logement-abordable-13917)

✓ **Assemblée publique de consultation**

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement le jeudi 26 juin 2025 à 9 h 00 à la salle des Armoiries de l'hôtel de ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est, Montréal — entrées rue Gosford et place Vauquelin

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués.

Si vous ne pouvez pas accéder à la documentation ou acheminer vos questions et commentaires en ligne, appelez au **438-354-6920** ou envoyez un courriel à [inclusion@montreal.ca](mailto:inclusion@montreal.ca).

La documentation sera également disponible du 18 au 25 juin 2025, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, à l'accueil au rez-de-chaussée de l'édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est.

**Tous les détails ici :**

**[montreal.ca/articles/consultations-publiques-zones-de-logement-abordable-13917](https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-zones-de-logement-abordable-13917)**

Fait à Montréal, le 18 juin 2025

Le greffier de la Ville,

Emmanuel Tani-Moore, avocat

Date de parution : Le 18 juin 2025 – Le Devoir